



## Association sportive

### L'AS

#### ROLE ET FONCTIONNEMENT DE L'AS

Il existe une association sportive dans chaque collège et chaque lycée. Au sein du lycée Marie Durand, elle propose un certain nombre de sports et activités physiques à tous les élèves de l'établissement.

Afin de rendre le sport accessible à tous, tous les élèves sont acceptés et ceci quel que soit leur niveau. L'association sportive type loi 1901 est présidée par le chef de l'établissement.

#### **Cette association a pour but :**

- de faire pratiquer des activités physiques et sportives à des élèves volontaires en vue d'intégrer à leur formation le fait culturel que constitue le sport, par la connaissance de sa nature, de ses caractéristiques officiellement établies, de sa diversité d'expression et des conditions de sa pratique ;
- de permettre un apprentissage de la vie associative par l'exercice de responsabilités et par l'engagement des élèves dans l'organisation des activités de l'association.

Elle représente l'établissement dans les rencontres sportives.

L'encadrement est réalisé par des adultes diplômés : enseignants d'EPS, cadres techniques fédéraux et associatifs.

Les séances d'entraînement et les rencontres se déroulent généralement sur les horaires péri-scolaires : soit le mercredi après-midi ou les autres jours entre 12h et 13h30 ou après 17h30

#### COTISATION ET ACTIVITES DE L'AS

La cotisation à l'AS est fixée à 20€ (tarif au 01/01/2020). C'est une contribution des adhérents à l'achat des licences, aux transports et aux dépenses en matériel.

Tout élève mineur doit fournir une autorisation parentale de pratique dans le cadre de l'AS.

Certaines activités dites « à risques » peuvent nécessiter un certificat médical de non contre-indication.

L'Association Sportive est affiliée à l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire) et permet au Lycée Agricole Marie Durand de proposer des activités en compétitions scolaires, comme par exemple le rugby et le volley-ball (activités de sections sportives), mais aussi suivant les années et les demandes des élèves : le badminton, les arts du cirque, la natation, le hand-ball, le basket-ball...

Des rencontres inter-établissements sont programmées pour les activités engagées en championnats UNSS.

Ces activités peuvent amener par ailleurs à la formation et à la validation de rôles de « jeunes officiels » (arbitre, coach...).

**L'AS a un impact positif sur la réussite scolaire des élèves !**



# ASSOCIATION DES LYCEENS ELEVES STAGIAIRES ET APPRENTIS - L'Assoc'

## ROLE ET FONCTIONNEMENT DE L'AS

L'Association des Lycéens, Elèves, Stagiaires et Apprentis (ALESA), plus communément appelée « l'Assoc' », prend part au dispositif éducatif et culturel de l'établissement.

L'objectif est d'offrir aux apprenants des lieux et moments où ils puissent en toute liberté affirmer leurs goûts personnels, leur instinct créateur, leur sens de l'initiative, se préparer directement à l'exercice des responsabilités, à l'enrichissement de la vie personnelle et à l'apprentissage démocratique de la vie en société.

L'Assoc' est gérée par les apprenants volontaires qui se forment en bureau à la suite d'élections. Cette association est déclarée en Préfecture à chaque rentrée scolaire. Elle est encadrée par des enseignants d'éducation socioculturelle du lycée et d'autres adultes volontaires.

Le Président, le Trésorier et le Secrétaire sont élus pour une année scolaire. Le bureau présente au Conseil d'administration de l'établissement un projet d'activités, un budget prévisionnel en début d'année scolaire, un bilan d'activités et un budget réalisé en fin d'année scolaire.

## COTISATION ET ACTIVITES DE L'AS

Une fiche d'inscription à l'Assoc' est fournie dans le dossier d'inscription (ou sur demande).

La cotisation est de 20 € par an (tarif au 01/01/2020) et comprend :

- l'accès au foyer avec bar, salle de télévision, salle de billard, jeux de société, babyfoot... ;
- l'inscription à des clubs : foyer, photographie, musique, arts plastiques, journal, théâtre... ;
- l'obtention de tarifs réduits lors de sorties culturelles (opéra, concert, théâtre) ;
- l'assurance pour les risques encourus dans le cadre des activités gérées par l'association.